



# RAPPORT ANNUEL

PRIX ET QUALITE  
DES SERVICES D'EAU ET  
D'ASSAINISSEMENT EN 2009

—RAPPORT ANNUEL

## **PRIX ET QUALITE DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT EN 2009**

### **EAU POTABLE**

#### **NATURE DU SERVICE ASSURE PAR LA COLLECTIVITE**

La Commune d'EYBENS gère son réseau d'eau et distribue l'eau aux 9500 habitants. Elle assure les travaux de construction et de réparation de réseaux (recherche et élimination des fuites ...). Le réseau d'eau représente environ 55 kms de canalisations.

La Commune assure également l'entretien des réseaux communaux, la pose et le suivi des compteurs et la préparation de la facturation.

Pour une population de 9500 habitants, on compte environ 1750 branchements dont 95 % sont des branchements domestiques, le reste correspondant à des branchements industriels. Il est à noter que dans la plupart des logements collectifs construits depuis les années 1980, un compteur général est installé dans les immeubles. Seul ce compteur est géré par la Commune et le Syndic gère les sous compteurs ou une répartition dans les logements.

#### **NATURE DU SERVICE DELEGUE**

L'eau est fournie par le SIERG (Syndicat Intercommunal de la Région Grenobloise) et la Commune paie une participation en fonction des m<sup>3</sup> consommés.

Le SIERG réalise les équipements pour produire l'eau potable et assurer leur protection et leur entretien.

La Commune a confié au SIERG l'alimentation permanente et en totalité des réservoirs d'eau à savoir :

- .deux réservoirs bas service de 1000 m<sup>3</sup> chacun (Javaux – Sabot) desservant les quartiers situés à une altitude au sol inférieure à 260 m,
- . du nouveau réservoir haut service de 500 m<sup>3</sup> (les Flandrus) à partir d'une station de pompage installée au réservoir du Sabot
- . du réservoir moyen service de 3 x 150 m<sup>3</sup> (les Pellets)

## PROVENANCE ET QUALITE

Population totale desservie (en 2008)	Environ 195 000 habitants 29 collectivités (28 adhérentes et 1 conventionnée)
Volume distribué aux Communes	16 364 120 m <sup>3</sup> (-0,4 % par rapport à 2008)
Consommation d'EYBENS	683 410 m <sup>3</sup>
Caractéristiques de l'eau	Non traitée
Provenance	Captage dans la Romanche sur les communes de Vizille (Pré Grivel) et St Pierre de Mésage (Jouchy)
Caractéristiques physico-chimiques	PH moyen : 7,95 Durété moyenne : 19
Analyses effectuées par la DDASS	16 prélèvements conformes à 100 % pour les paramètres physico-chimiques et 93,8 % pour les paramètres bactériologiques
Analyses effectuées par le Laboratoire Régional d'Analyses des eaux	12 de type D1 – 2 de type D1-D2 et 1 de type B3A
	Type D1 : analyse bactériologique sommaire + physico-chimique type D1-D2 : D1 + analyse des H.A.P.(hydrocarbures) type B3A : analyse bactériologique complète

## PARTICIPATION AU SIERG

Pour 2009, le prix du m<sup>3</sup> de l'eau fourni que la commune reverse au SIERG est de 0,3880 euros dont 0,255 euros au titre de la compétence obligatoire « protection des points de prélèvements » et de 0,02 euros au titre de la compétence optionnelle « gestion des réservoirs ».

Le montant global est majoré de la redevance de prélèvement de l'Agence de l'Eau de 0,0397 euros, redevance reversée intégralement à l'Agence de l'Eau et

ne contribuant pas au budget du SIERG.

## **LES TRAVAUX REALISES EN 2009**

<b>LIEU</b>	<b>NATURE</b>	<b>MONTANT TTC</b>
Rue Molière (début des travaux)	Remplacement conduite AEP	23324,09
Rue Rabelais	Remplacement conduite AEP	79033,35
Rue des Marronniers/Général Vergnes (suite des travaux)	Création conduite AEP	24860,43
Avenue d'Echirolles	Nouveau branchement AEP	7931,39

## **ASSAINISSEMENT**

### **NATURE DU SERVICE DELEGUE**

La compétence assainissement a été transférée à la METRO, devenue Communauté d'Agglomération, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000.

La METRO assume depuis cette date l'ensemble de la collecte, le transit et le traitement des eaux usées sur son territoire, depuis le point de raccordement des usagers jusqu'aux rejets à l'Isère après traitement aux stations d'épurations dites « du Fontanil » et « Aquapole ».

Elle a pour mission de construire, rénover, entretenir et exploiter l'ensemble des réseaux et ouvrages d'assainissement servant à acheminer les eaux usées, ainsi que les stations d'épuration.

Demeure en gestion déléguée par la METRO à la SOCIETE DAUPHINOISE D ASSAINISSEMENT (S.D.A) l'exploitation des stations d'épuration du Fontanil et d'Aquapole et les gros collecteurs intercommunaux et ouvrages annexes tels que les déversoirs d'orages, postes de relevage.... L'échéance de cette délégation de service public est fixée au 31 décembre 2014.

La régie assainissement de la METRO travaille en coordination avec les services concernés des communes de l'agglomération (services urbanisme, voirie...) sur différentes thématiques telles que l'instruction des dossiers d'urbanisme et émet des avis sur les projets de révision des POS et des PLU.

La Régie intègre, lors de l'établissement de sa programmation de renouvellement de réseaux, la coordination avec les travaux de voirie et d'aménagement des communes membres de l'agglomération.

Population raccordée	Environ 460 066 habitants (dont 399 568 sur le territoire de la METRO) pour un total d'abonnés de 150 561 54 communes (26 de la METRO et 28 extérieures)
Débit moyen journalier reçu à la station d'épuration AQUAPOLE	211 668 m <sup>3</sup> (-12 % par rapport à 2008) soit un volume annuel de 73 millions de m <sup>3</sup>
Nombre d'abonnés desservis sur le territoire de la METRO	103759
Nombre d'abonnés desservis sur EYBENS	1670

## LES TRAVAUX REALISES EN 2009

Au total, plus de 17 km de réseaux ont été renouvelés en 2009 sur l'ensemble des 26 communes de l'agglomération

Sur EYBENS,

Lieu	Linéaire	Montant HT
Rue des Marronniers (extension du réseau)	220	60910

## LES COMPOSANTES DU PRIX DE L'EAU

. **Eau** : part Commune avec TVA 5.5 %

Le taux est fixé chaque année par délibération du Conseil Municipal pour la période de facturation du 1er juillet de l'année X au 30 juin de l'année X + 1, avec une période de consommation du 1<sup>er</sup> avril au 31 mars de l'année suivante.

Il tient compte des gros travaux réalisés afin de maintenir l'équilibre du budget, indépendant de celui de la Commune.

. **Redevance prélèvement** : tarif fixé par l'Agence de l'eau pour une année civile. Cette redevance compense le montant précédemment perçu par le FNDAE.

TVA à 5.5 %

Le montant transite par le SIERG qui reverse à l'Agence les sommes que les communes facturent à leurs abonnés.

. **Pollution** : taux fixé par l'Agence de Bassin pour une année civile.

TVA à 5.5 %.

Depuis janvier 2008, cette taxe a été divisée en deux. Une dont le taux est appliqué sur la part EAU de la consommation.

et la

. **Redevance pour la modernisation des réseaux de collecte** : taux fixé par l'Agence de Bassin pour une année civile.

TVA à 5.5 %

Le taux est appliqué sur la part ASSAINISSEMENT de la consommation.

L'Agence de l'Eau perçoit pour l'ensemble des communes de la région grenobloise une redevance qui sert à financer et à aider les investissements, les travaux nécessaires pour protéger la ressource et le milieu naturel : par exemple, aide aux collectivités pour la protection des nappes, des captages ...

. **Assainissement** : Le prix de l'assainissement communautaire représente les charges d'investissement et de fonctionnement de l'ensemble des ouvrages d'assainissement. Il se décompose en deux parties : la redevance METRO et la redevance SDA. Soumis à TVA de 5,5 %

La redevance METRO comprend trois parts distinctes :

. la part « réseaux communautaires et station d'épuration » fixée en fonction des charges d'investissement des ouvrages d'épuration et des collecteurs intercommunaux

. la part « réseaux et ouvrages communaux transférés » qui correspond aux dépenses liées à la compétence assainissement transférée par les communes membres au 1er janvier 2000

Ces deux parts sont proportionnelles et appliquées aux m<sup>3</sup> d'eau consommés.

. la part fixe semestrielle appliquée depuis le 1er juillet 2009. Cette part correspond aux frais d'exploitation des ouvrages d'assainissement fixées par la régie d'assainissement. Payable par semestre d'avance.

La redevance SDA correspond aux charges d'exploitation des stations d'épuration d'Aquapole et du Fontanil, des gros collecteurs de la Métro et de leurs ouvrages annexes.

Ces redevances s'appliquent sur la facture d'eau de chaque usager raccordé aux stations d'épuration (ou raccordable).

. **Location du compteur** : Indépendant de la consommation. Facturée en fonction du nombre de mois de présence. Soumis à TVA de 5.5. %.

Le tarif a été fixé en tenant compte d'un amortissement d'un compteur sur 5 ans.

. **Frais de facturation** : somme fixée par délibération du Conseil Municipal en tenant compte des frais engendrés par l'impression et l'édition des factures. Appliqués par abonné.

## LA FACTURE D EAU SUR EYBENS

### Année 2009 - m3

Montant TTC	.juin 2008	.juin 2009	%
EAU	1,0998	1,1219	. + 2,01
ASSAINISSEMENT	1,1409	1,1518	. + 0,95
<b>TOTAL</b>	<b>2,2407</b>	<b>2,2737</b>	<b>. + 1,47</b>

#### EAU

- . part communale eau : + 1,50 % (= +0,0129 €/m3)
- . Agence de bassin pollution : stable
- . redevance prélevement : + 21,96 % (= +0,0092 €/m3)

#### ASSAINISSEMENT

- . SDA : + 3,53 % (= + 0,0109€/m3)
- . METRO : stable
- . Redevance modernisation des réseaux de collecte : stable

Pour la Commune d'EYBENS, deux factures sont établies par an.

Pour l'exercice budgétaire 2009, la première facture a été émise fin juin. Elle correspond à la consommation réelle (suite au relevé des compteurs d'eau effectué au mois d'avril/mai) moins la consommation facturée en décembre 2008.

La deuxième facture a été émise fin décembre. Elle correspond à 40 % de la consommation réelle de l'année n-1.

Ci-après un exemple de facture, calculée pour une consommation de référence

définie par l'INSEE, soit 120 m3. Facture établie avec les tarifs connus au 1<sup>er</sup> avril 2008 pour la facture de juin 2009 et avec les tarifs connus au 1<sup>er</sup> avril 2009 pour la facture de décembre 2009.

FACTURE DE JUIN 2009 – 120 M3 - TTC

	PRIX M3 TTC	FACTURE
<b>APPROVISIONNEMENT EAU</b>		
. part communale	0,8704	104,45
. location compteur 1.13 €/mois		13,55
. frais facturation		1,32
<b>TOTAL EAU</b>		<b>119,32</b>
<b>ASSAINISSEMENT EAUX USEES</b>		
. SDA		
. METRO	0,3200	38,40
. Part fixe METRO	0,6946	83,35
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT</b>		<b>121,75</b>
<b>TAXES D'ENVIRONNEMENT</b>		
. Redevance prélèvement	0,0511	6,13
. Agence de l'eau : pollution	0,2004	24,05
. Agence de l'eau : redevance modernisation	0,1372	16,46
<b>TOTAL TAXES</b>		<b>46,64</b>
<b>TOTAL FACTURE</b>	<b>2,2737</b>	<b>287,71</b>

## FACTURE DE DECEMBRE 2009 - 120 M3 - TTC

	PRIX M3 TTC	FACTURE
<b>APPROVISIONNEMENT EAU</b>		
. part communale	0,8878	106,54
. location compteur 1.13 €/mois		
. frais facturation		1,32
<b>TOTAL EAU</b>		<b>107,86</b>
<b>ASSAINISSEMENT EAUX USEES</b>		
. SDA	0,3200	38,40
. METRO	0,6946	83,35
. Part fixe METRO		3,17
<b>TOTAL ASSAINISSEMENT</b>		<b>124,92</b>
<b>TAXES D'ENVIRONNEMENT</b>		
. Redevance prélèvement	0,0511	6,13
. Agence de l'eau : pollution	0,2004	24,05
. Agence de l'eau : redevance modernisation	0,1372	16,46
<b>TOTAL TAXES</b>		<b>46,64</b>
<b>TOTAL FACTURE</b>	2,2911	<b>279,42</b>